CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E19905** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/06/1982

Raison sociale : SOC JLC CLOTURES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/04/2019

Capital : 65 040

5 ALLEE DU CLOS DES CHARMES
ZI PORTES DE LA FORET
77090 COLLEGIEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX

Siret : 324 960 251 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2100906

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149279442

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149279442

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 01 64 80 56 10 **Fax :**

Portable : 06 08 21 28 82

Responsabilité légale :
CHARRE FRÉDÉRIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@jlcclotures.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 520 297 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1331	Poteaux et clôtures	9	25/04/2023
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	10	21/03/2024
4441	Clôtures métalliques		21/03/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 09:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.